



**ANIMATIONS INTERCOMMUNALES  
Piscine des Sept Chevaux**

**JARDIN AQUATIQUE**

**Saison 2011-2012**

*Préalablement à toute inscription, renseignez-vous des places disponibles auprès de la piscine*

**PIÈCES À FOURNIR :**

- la fiche de renseignement dûment remplie avec une signature
- un certificat médical de "**non contre indication à la pratique de l'activité retenue**" datant de moins de 3 mois
- le règlement du forfait
  - Résident CCPLx : 80,00€
  - Résident Hors CCPLx : 100,00€
- Photocopies des vaccins de l'enfant.

**NOM :** \_\_\_\_\_

**PRENOM :** \_\_\_\_\_

**DATE DE NAISSANCE :** \_\_\_\_\_

**ADRESSE :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**LOCALITE :** \_\_\_\_\_

**TELEPHONE :** \_\_\_\_\_

**ADRESSE MAIL :** \_\_\_\_\_

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur des animations de la piscine intercommunale et en accepte les conditions d'utilisation.

**Le ...../...../.....**

**Signature :**



## **PISCINE INTERCOMMUNALE DES SEPT CHEVAUX**

### **CERTIFICAT MEDICAL**

### *Note d'information à l'attention de tous les participants aux animations aquatiques*

*Par courrier, la Direction Départementale de la Jeunesse et des sports nous conseille de porter attention sur la surveillance médicale du pratiquant d'activités physiques en milieu aquatique.*

*Cette surveillance prévoit la fourniture d'un certificat médical "de non contre-indication à la pratique d'activités aquatiques."*

*La participation aux animations aquatiques est subordonnée à la fourniture des pièces administratives suivantes, un dossier d'inscription et un certificat médical. La validité de celui-ci est de 1 an.*

*De ce fait, le renouvellement de votre inscription aux activités aquatiques est lié à la présentation d'un certificat, celui-ci devra être joint à votre dossier d'inscription entre le mois d'août et le mois de septembre de chaque année. Sans certificat médical, il ne sera pas possible de participer aux animations.*

*La Communauté de communes du Pays de Luxeuil, en tant qu'organisatrice d'activités physiques et sportives, est tenue à une obligation générale de prudence et de diligence et sa responsabilité pourrait être engagée si l'un des participants médicalement inapte subissait un préjudice lors des séances.*

**La Direction**



## *Extrait du règlement intérieur de la piscine intercommunale des 7 chevaux Article 16*

### **Article 16 : Dispositions spéciales pour les animations aquatiques communautaires**

#### Article 16-1 : Champ d'application

Les dispositions du présent règlement s'appliquent à toutes les activités aquatiques organisées par la Communauté de communes du Pays de Luxeuil dans l'enceinte de la Piscine communautaire des 7 chevaux. Les règles particulières à chaque activité seront fournies avec le formulaire d'inscription. Ces règles définissent les conditions d'inscription, les démarches à suivre et le déroulement de l'activité.

Les dispositions à caractère général contenues dans le règlement intérieur de l'établissement sont applicables aux activités aquatiques.

#### Article 16-2 : Conditions d'inscriptions

- Le certificat de non contre-indication à l'activité est obligatoire. En ce qui concerne l'activité Jardin aquatique, fournir le certificat de non contre-indication de l'enfant;
- Toute personne devra s'acquitter du montant du forfait correspondant à l'activité;
- Une carte mentionnant l'activité et la durée de validité de celle-ci sera remise à chaque participant. Elle devra être présentée à la caisse lors de chaque séance;
- Remplir le dossier d'inscription;
- Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

#### Article 16-3 : Déroulement des activités

- Les activités aquatiques sont conduites sous la direction d'un Maître Nageur Sauveteur titulaire du BEESAN;
- L'accès dans l'établissement pour l'activité se fait 10 minutes avant le début de la séance;
- Les temps de déshabillage et de rhabillage dans les vestiaires ne sont pas compris dans la durée des séances;
- Les participants sont tenus de se conformer aux instructions du Maître Nageur Sauveteur;
- Le nombre de participants admis par séance, durée des séances :

↳ 30 personnes pour l'aquagym	durée 45 minutes
↳ 30 personnes pour 3 <sup>ème</sup> âge-aquaphobes	durée 45 minutes
↳ 30 personnes pour Natation Loisirs Détente	durée 1 heure
↳ 40 personnes pour Jardin aquatique	durée 1 heure

#### Article 16-4 : Liste des activités

Les activités aquatiques proposées au public sont les suivantes :

- Aquagym;
- 3<sup>ème</sup> âge;
- Aquaphobe;
- Natation Loisirs Détente;
- Jardin aquatique à partir de 18 mois et jusqu'à 6 ans.

#### Article 16-5 : Calendrier, horaires et tarifs

Le calendrier des séances est fixé par la Communauté de communes du Pays de Luxeuil. Les horaires et les tarifs sont arrêtés par délibération du Conseil Communautaire. Ils sont affichés près de la caisse. Le montant de l'activité est forfaitaire, il n'est en aucun cas remboursable même en cas de période de fermetures décidées par la Communauté de communes du Pays de Luxeuil.



## ANIMATIONS INTERCOMMUNALES Piscine des sept chevaux

**2011-2012**

### LUNDI : Natation Loisirs Détente (de 19H30 à 20H30)

Cycle 1			Cycle 2		
19/09/2011	07/11/2011	12/12/2011	06/02/2012	02/04/2012	28/05/2012
26/09/2011	14/11/2011	09/01/2012	13/02/2012	16/04/2012	04/06/2012
03/10/2011	21/11/2011	16/01/2012	20/02/2012	07/05/2012	11/06/2012
10/10/2011	28/11/2011	23/01/2012	19/03/2012	14/05/2012	18/06/2012
17/10/2011	05/12/2011	30/01/2012	26/03/2012	21/05/2012	25/06/2012

### VENREDI : Gymnastique aquatique (de 19H05 à 19H50 et de 20H00 à 20H45)

Cycle 1			Cycle 2		
23/09/2011	04/11/2011	06/01/2012	10/02/2012	30/03/2012	18/05/2012
30/09/2011	18/11/2011	13/01/2012	17/02/2012	06/04/2012	25/05/2012
07/10/2011	25/11/2011	20/01/2012	24/02/2012	13/04/2012	01/06/2012
14/10/2011	02/12/2011	27/01/2012	16/03/2012	20/04/2012	08/06/2012
21/10/2011	09/12/2011	03/02/2012	23/03/2012	11/05/2012	15/06/2012

### SAMEDI : Gymnastique aquatique (de 8H30 à 9H15),

Jardin Aquatique (de 9H30 à 10H30)

3<sup>ème</sup> âge – Aquaphobes (de 10H45 à 11H30)

Cycle 1			Cycle 2		
24/09/2011	05/11/2011	07/01/2012	11/02/2012	31/03/2012	19/05/2012
01/10/2011	19/11/2011	14/01/2012	18/02/2012	07/04/2012	26/05/2012
08/10/2011	26/11/2011	21/01/2012	25/02/2012	14/04/2012	02/06/2012
15/10/2011	03/12/2011	28/01/2012	17/03/2012	21/04/2012	09/06/2012
22/10/2011	10/12/2011	04/02/2012	24/03/2012	12/05/2012	16/06/2012

### Tarifs des animations

- **Le cycle (forfait)** (Natation Loisir Détente, Gym Aquatique et Jardin Aquatique).:
  - Résident de la Communauté de Communes : **40,00 €** ;
  - Extérieur : **50,00 €**.
- **Carte de 10 séances** : 3<sup>ème</sup> âge - Aquaphobes :
  - Résident de la Communauté de Communes : **30,00 €** ;
  - Extérieur : **40,00 €**.